

N° 6 - mars 2019

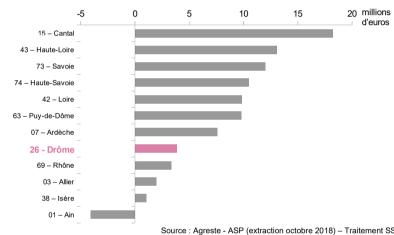
# Économie agricole

# Bilan PAC 2013 - 2017 de la Drôme

La Drôme, 8° département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

#### Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

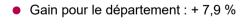
- Gain pour le département : + 3,8 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) - Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page

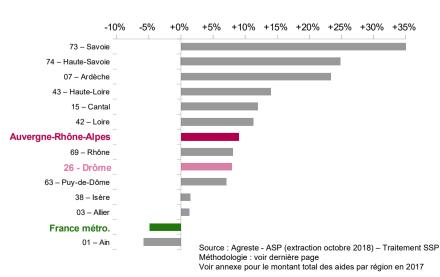
## La Drôme, 8° département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

## Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



Gain pour la région : + 9,0 %

Perte pour la France métro. : - 4,9 %

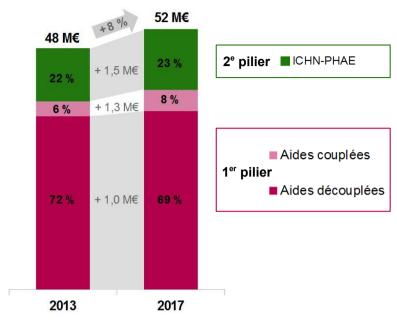




## Diminution de la part des aides découplées dans le montant global des aides

# Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 52 M€ en 2017
- Augmentation des aides comprise entre 1 et 1,5 M€ pour toutes les catégories
- Poids important des aides découplées (69 % des aides en 2017 contre 55 % dans la région)



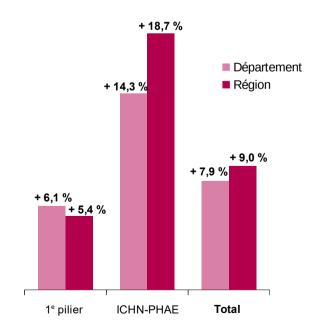
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

## Augmentation des aides proche de l'évolution régionale dans la Drôme

## Augmentation du montant des aides du 1<sup>er</sup> pilier entre 2013 et 2017 supérieure à l'évolution régionale

 Augmentation du montant des aides du 2<sup>e</sup> pilier entre 2013 et 2017 inférieure à l'évolution régionale

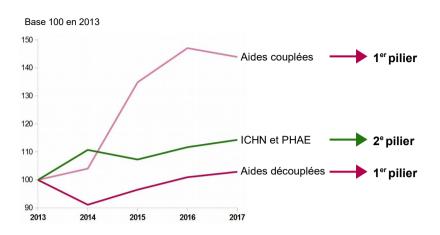
## Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page

## Evolution des aides à la hausse depuis 2014 puis stabilisation

## Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page

- Très forte augmentation des aides couplées entre 2014 et 2016 puis diminution
- Augmentation des aides du 2<sup>e</sup> pilier sur toute la période à l'exception de 2015
- Forte diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
  - Effet positif de la convergence
  - Revalorisation du paiement redistributif

## Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

## Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

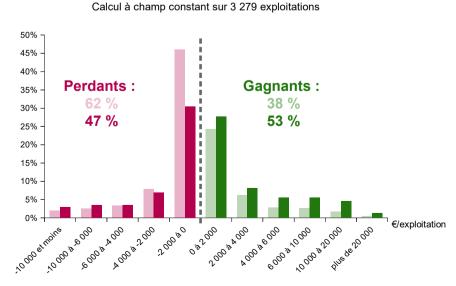
- Gain par bénéficiaire\* plus faible dans le département qu'au niveau régional (+ 2 100 € contre + 3 900 €)
- Contribution à ce gain quasiéquivalente entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> pilier
  - \* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

	1 <sup>er</sup> pilier			2 <sup>e</sup> pilier	Toutes aides
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	PAC
(€)	8 670	2 457	9 325	9 011	11 554
(€)	8 475	2 845	9 417	9 750	12 057
(€)	9 614	2 827	10 672	10 486	13 629
(€)	+944	+370	+1 347	+1 474	+2 075
(%)	+10,9	+13,1	+12,6	+14,1	+15,2
	(€) (€)	découplées  (€) 8 670  (€) 8 475  (€) 9 614  (€) +944	Aides découplées         Aides couplées           (€)         8 670         2 457           (€)         8 475         2 845           (€)         9 614         2 827           (€)         +944         +370	Aides découplées         Aides couplées         Toutes aides           (€)         8 670         2 457         9 325           (€)         8 475         2 845         9 417           (€)         9 614         2 827         10 672           (€)         +944         +370         +1 347	Aides découplées         Aides couplées         Toutes aides         ICHN-PHAE           (€)         8 670         2 457         9 325         9 011           (€)         8 475         2 845         9 417         9 750           (€)         9 614         2 827         10 672         10 486           (€)         +944         +370         +1 347         +1 474

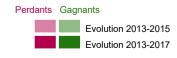
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page

## Impact positif de la réforme pour plus de la moitié des exploitations en 2017

## Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



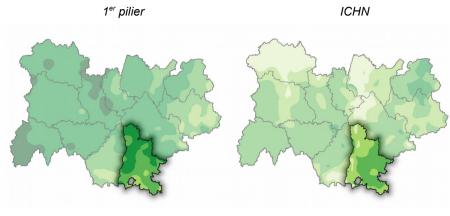
- 2015 : moins de gagnants que de perdants
   2017 : plus de gagnants que de perdants (soit + 15 points)
- Augmentation de 2 000 € ou plus pour près de la moitié des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 64 % des exploitations perdantes



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page

#### Des évolutions territoriales contrastées

## Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP ©IGN – BDCARTO®

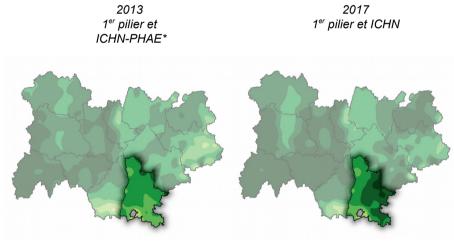
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1<sup>er</sup> pilier plus importantes au nord-ouest du département (225 à 300 €/ha de SAU)
- ICHN plus importante dans la partie est, en montagne (150 à 225 €/ha de SAU)

#### Montants en €/ha de SAU \*

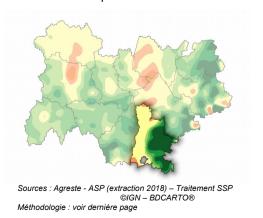
- 400 et plus
- 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150 75 et moins
- \* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
- \* SAU des bénéficiaires de l'aide (1er pilier et/ou ICHN)

## Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP ©IGN – BDCARTO® Méthodologie : voir dernière page





Tranches d'écarts en €/ha de SAU\*\*

100 et plus 75 à 100 50 à 75

25 à 50 - 25 à 25 - 50 à - 25

- 50 et moins

Augmentation des aides en montagne en 2017 (partie est du département) avec des territoires percevant 400 €/ha et plus

## Montants

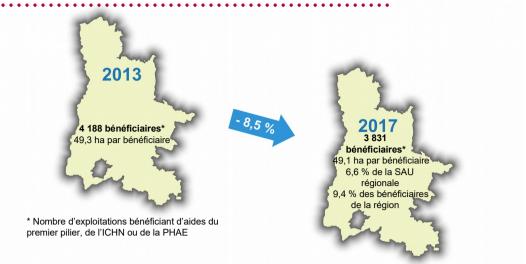
en €/ha de SAU

- 400 et plus 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150
- 75 et moins
- \* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
- \*\* Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation
- \*\* SAU des bénéficiaires de l'aide (1er pilier et/ou ICHN)
- Pas ou peu d'évolutions en plaine
- Forte augmentation des aides en montagne (à l'est) avec un gain de 100 €/ha ou plus
- \* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
- \*\* Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation
- \*\* SAU des bénéficiaires de l'aide (1er pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurut

## Annexe

## Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) - Traitement SSP -Méthodologie : voir dernière page

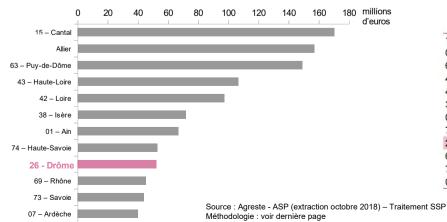
## Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017
	2013	2015	2017	
	(millions d'€)	(millions d'€)	(millions d'€)	(millions d'€)
1 <sup>er</sup> pilier	37,7	37,5	40,0	+2,3
DPU	34,8	-	-	-
DPB	-	18,7	17,6	-
Verdissement	-	11,4	12,0	-
Paiement redistributif *	-	3,0	5,8	-
Paiement additionnel JA	-	0,5	0,4	-
Total aides découplées	34,8	33,5	35,8	+1,0
Aide aux bovins allaitants	1,0	0,9	0,9	-0,0
Aides aux bovins laitiers	0,2	0,2	0,2	+0,0
Aides ovins/caprins	1,5	1,5	1,4	-0,1
Aides aux protéines végétales	0,1	0,7	1,1	+1,1
Autres aides couplées végétales	0,2	0,6	0,6	+0,4
Total aides couplées	2,9	4,0	4,2	+1,3
2 <sup>e</sup> pilier	10,7	11,5	12,2	+1,5
ICHN	8,6	11,5	12,2	+3,6
PHAE	2,1	-	-	-2,1
Agriculture biologique	3,4	4,1	ND	-
MAET/MAEC	0,4	0,4	ND	
dont MAEC SHP	-	0,1	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,2	ND	-
Assurance récolte	1,7	2,1	1,7	+0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	48,4	49,0	52,2	+3,8

<sup>\*</sup> Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple \* Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page

## Montant des aides PAC (1er pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017	Part dans le montant régional
	en millions d'euros	en %
15 - Cantal	170	16,2%
03 - Allier	157	14,9%
63 - Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 - Haute-Loire	106	10,1%
42 - Loire	97	9,2%
38 - Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 - Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

<sup>-:</sup> sans objet / ND : Non disponible

## Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

## Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1<sup>er</sup> pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

			2013	2017
	Aides découplées		Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
1 <sup>er</sup> pilier Ai		Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide aux soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au chanvre Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux prunes transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2º pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)	
2º pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

## Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

## Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017



ET DE L'ALIMENTATION Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de l'information statistique, économique et territoriale 16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes

Tél: 04 73 42 16 02

Courriel: infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture-gouv.fr www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr www.agreste.agriculture.gouv.fr Directeur régional : Michel Sinoir Directeur de publication : Seán Healy Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut

Prix : 2,50€

Dépôt légal : mars 2019 ISSN : 2552-4151 (En ligne)